Imbroglio autour du projet d'habitat participatif Cooplicot

FORCALQUIER Une promesse de vente signée entre la Ville et le maître d'ouvrage en 2019 est au cœur des débats

Il a d'abord refait parler de lui jeudi soir, via deux motions posées sur la table du conseil municipal *(lire ci-contre)*. Puis, le projet Cooplicot est revenu à la charge hier matin, à coups de slogans sur des pancartes et banderoles posées devant la mairie. Dans la ligne de mire de la quinzaine de personnes venue manifester leur mécontentement ? David Gehant. Il est reproché au maire de *"ne pas respecter"* la promesse de vente – signée par l'ancienne municipalité en juillet 2019 avec le maître d'ouvrage *Maison familiale de Provence* - concernant un terrain aux Chambarels pour y accueillir le projet immobilier d'habitat participatif.

Hier matin, plusieurs pancartes et banderoles ont été déposées devant la mairie de Forcalquier pour interpeller le maire David Gehant quant au futur du projet Cooplicot. /PHOTO L.C.-P.

"Les faits sont têtus"

"Le principal argument opposé par le maire au projet repose sur le fait que la coopérative d'habitants n'a pas obtenu d'agrément de la Direction départementale des territoires pour faire du logement social, fait savoir Pierre Levy, fondateur de *Regain* qui accompagne le projet Cooplicot. *C'est vrai, et la raison en est simple : cette garantie est conditionnée au fait que le demandeur ait obtenu un préaccord de prêt d'une banque, lequel est normalement garanti par la collectivité qui souhaite développer du logement social sur son territoire. Or, le maire a refusé d'apporter cette garantie d'emprunt, pourtant promise par la municipalité précédente,* poursuit-il, regrettant également que *le comité de pilotage tenant les élus et les services informés"* de toutes les décisions concernant le projet, ait été *"supprimé par le nouveau maire."*

"C'est faux, j'ai appris l'existence de ce comité de pilotage ce matin (lire hier matin, NDLR), défend David Gehant. *Ce n'est pas le changement de majorité qui engendre cette situation. C'est le fait que certains points ont changé la physionomie du projet entre le moment où il a été accepté et aujourd'hui. Sur le fond, aucun bailleur social qui accepte d'accompagner ce projet n'a été trouvé. L'État a aussi refusé d'accorder l'agrément. Là, ça pose des questions : si le projet était si bien ficelé, il aurait sans problème obtenu cet agrément. La mairie ne s'est pas portée caution ? Rien ne les empêchait d'aller voir d'autres collectivités pour cela. Je ne suis pas pour ou contre ce projet,* précise l'élu. *Là n'est pas la question, et elle n'est pas d'ordre politique. Je suis juste maire d'une commune, j'ai la responsabilité qu'un contrat soit respecté en bonne et due forme."*

> **"La question n'est pas d'ordre politique."**
> DAVID GEHANT

Face à la grogne montante chez les défenseurs du projet, David Gehant a reçu une délégation de trois personnes, hier en fin de matinée. *"Je tenais à dialoguer avec eux, pour éclaircir la situation",* souligne l'édile. *"Nous avons pu discuter pendant 45 minutes,* continue Pierre Levy. *De notre côté, nous avons essayé d'être les plus constructifs possible. Le maire aime dire que les faits sont têtus. Oui, ils le sont…"* Une mise en demeure a été envoyée jeudi à la Ville de la part de *Maison familiale de Provence* pour faire respecter la promesse de vente. *"L'étape d'après sera le recours devant les tribunaux. La jurisprudence joue clairement contre la Mairie",* indique Pierre Levy. *"S'il y a contentieux, on ira se défendre. Mais nous sommes très sereins quant à l'issue d'un éventuel dossier judiciaire",* prévient le maire de Forcalquier.

Loïc CHENEVAS-PAULE

Le communiqué de l'opposition

Hier, au lendemain du conseil municipal, le groupe d'opposition *Forcalquier en commun* s'est exprimé via un communiqué. *"Pour quelle raison le maire refuse-t-il ce projet?? Au lieu de répondre à cette question et de considérer les éléments que nous avons mis en avant, le maire a choisi de contrer notre motion en proposant lui aussi une motion, déposée après la nôtre, à trois jours du conseil, et portée par son adjoint à l'urbanisme. Dans cette motion, le maire et son adjoint disent combien ils se soucient subitement du logement social (…) Cousue de fil blanc, précipitée, cette motion n'existe que pour justifier le rejet du projet Cooplicot : elle ne méritait donc pas d'être votée. En revanche, en soutenant le projet Cooplicot, nous défendons en actes le développement du logement social à Forcalquier",* est-il notamment écrit.